

Liste de contrôle des éléments à regrouper dans le cadre d'un litige.

Cette liste est non-exhaustive; il faut aussi considérer que plusieurs éléments de cette liste peuvent ne pas être nécessaires. Je vous la propose à titre d'aide-mémoire.

- Notez dans un carnet les dates et heures où vous avez observé ...
 - Un pulvérisateur ou un équipement circulant à proximité de votre champ dans des conditions propices à une dérive ou à un dommage.
 - Prendre une photo.
 - La présence d'un drapeau "flottant" au vent permet d'illustrer l'intensité du vent.
 - Les dommages la première fois ...
 - Les dommages lors des observations suivantes, ce qui permet de documenter l'évolution des dommages.
 - **Prendre des photos de vos observations, en affichant la date sur la photo, si possible. Ça vaut mille mots.**
 - Conserver les coordonnées géoréférencées des photos, si possible.
 - La plupart des téléphones "intelligents" conservent les coordonnées géoréférencées avec une précision suffisante pour les localiser sur une carte.
 - Notez sur un plan de champ à quel endroit vous avez pris des photos
 - **Des photos sont plus pratiques que des vidéos dans un dossier.** Priorisez les photos. Tentez de prendre des photos où vous êtes présent dans l'image, à proximité des symptômes.
 - Les vidéos permettent d'illustrer un événement qui bouge, par exemple un pulvérisateur qui applique une bouillie pendant des rafales, mais ils sont impossibles à intégrer dans un rapport d'opinion professionnelle.

- Date et heure où vous avez contacté, verbalement ou par message, différentes personnes en lien avec le dommage, en notant les informations suivantes :
 - Nom de la personne contactée, son titre, son téléphone ou son adresse.
 - Raison de la contacter.
 - Votre résumé de la conversation; par exemple si vous contactez un producteur qui pourrait être responsable d'une dérive, notez les informations qu'il vous donne, par exemple:
 - La date et l'heure où il dit avoir traité son champ.
 - Le ou les produits qu'il dit avoir utilisé.
 - Si le contact avec une personne a lieu par messagerie, texto, courriel, conserver précieusement une copie imprimée du message.

- Prendre des échantillons à des fins d'analyse et trouver un laboratoire.
 - Si un dommage peut avoir été causé par un produit chimique, il est possible que des traces de ces produits soient encore présents dans les plantes.
 - Les produits se dégradent plus ou moins rapidement; ça dépend des plantes atteintes et des produits.

- Il peut être utile de récolter des échantillons atteints de symptômes à divers degrés. Par exemple pour des pesticides, la gravité des symptômes est fonction de la distance du champ d'où provient la dérive. Les résultats d'analyse permettent de préciser l'importance des dommages.
 - Les échantillons doivent être suffisamment importants : récolter un minimum de 100 grammes de matière végétale.
 - Si vous ne les envoyez pas immédiatement au laboratoire,
 - les envelopper dans un papier absorbant,
 - ensuite dans un ziplock bien identifié avec la date d'échantillonnage, le numéro de champ, la position de l'échantillon dans le champ.
 - Prendre une photo de l'endroit où vous échantillonnez, avec une vue d'ensemble du champ pour qu'on puisse visualiser votre site d'échantillonnage.
 - Mettre l'échantillon au congélateur; la congélation interrompt la dégradation des produits chimiques.
 - Les laboratoires de diagnostic, du Québec ou de l'Ontario, indiquent comment prendre et envoyer des échantillons à des fins d'analyse.
 - Lien pour le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ (pour établir un lien entre des symptômes et des causes, maladies ou pesticides): <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Protectiondescultures/diagnostic/echantillons/Pages/echantillons.aspx>
 - Lien pour le Laboratoire d'analyse alimentaire du Québec (pour l'analyse des résidus de pesticides) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/Pages/dga-dleaa.aspx>
 - Lien pour le Laboratoire de diagnostic de L'université de Guelph. <https://afl.uoguelph.ca/submitting-samples>
-
- Conserver tous vos registres de traitements dans le champ pour le champ endommagé. Ces registres permettent d'établir que vos interventions n'ont pas causé de dommages à vos cultures.
 - Le PAEF et les analyses de sol sont des documents qui servent à documenter et à analyser les dommages.
 - Toutes les factures et les bons de livraison en lien avec le dommage ou la parcelle endommagée: semences, pesticides, engrais.
 - Conservez tous les registres :
 - De préparation de sol
 - de semis,
 - d'entretien,
 - d'irrigation,

- de récolte,
- d'entreposage,
- d'emballage, de vente ou de livraison.